

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIELHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 5

Votants : 41

Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : Compte administratif 2023 - Budget annexe ZA TRAVERSESES.

Le Président Max TOURVIELHE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Serge REYNIER, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2023 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|--------------|
| Recettes | 0,00 € |
| Dépenses | 2 277,71 € |
| Déficit de fonctionnement de l'exercice | - 2 277,71 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|---------------|
| Recettes | 2 273,63 € |
| Dépenses | 13 350,00 € |
| Déficit d'investissement de l'exercice | - 11 076,37 € |

Restes à réaliser :

| | |
|----------|-------------|
| Recettes | 0,00 € |
| Dépenses | 16 121,35 € |

Résultats définitifs

| | |
|---|--------------|
| Excédent de fonctionnement reporté | 3 197,85 € |
| Déficit de fonctionnement de l'exercice | - 2 277,71 € |

Excédent de clôture de fonctionnement 2023 920,14 €

| | |
|--|--------------------|
| Excédent d'investissement reporté | 32 721,35 € |
| Déficit d'investissement de l'exercice | - 11 076,37 € |
| Excédent de clôture d'investissement 2023 | 21 644,98 € |

- De dire que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 920,14 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 10 avril 2024.
Le Président de séance, Serge REYNIER

